

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU VENDREDI 24 JUIN 2022

Date de la convocation : 20 Juin 2022

L'ordre du jour est le suivant :

- Suivi des travaux et projets en cours
- Devis
- Compte-rendu des différentes réunions
- Bail professionnel : cabinet de kinésithérapie
- Rapport des représentants des collectivités territoriales aux conseils d'administration de la SAPL – Année 2021
- Tarifs accueil périscolaire et repas cantine scolaire
- Réforme de la publicité des actes des collectivités
- Personnel communal
- Délibérations et questions diverses

Présents : BOBINEAU Joël, PASCAULT-BRICAUD Evelyne, SABOURAUD Damien, SPENNATO Fabienne, BONNEAU Stéphane, ALLETRU Sonia, AUGUIN Denise, COLAS René-Louis, LARGETEAU René-Pierre, NAULET Jean-Pierre, ROMANO Guillaume, ROYER Stéphanie, VASSEAUD Céline

Absent : QUELEN Joël

Secrétaire de séance : ROMANO Guillaume

Monsieur le Maire ouvre la séance en demande s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu de conseil. Aucune remarque de la part de l'assemblée ; le compte-rendu est approuvé.

1 – SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

- **Bâtiments du centre bourg** : Monsieur le Maire rappelle la régularité des réunions qui restent ouvertes à tous les élus. La venue du kinésithérapeute a modifié l'aménagement du cabinet : une douche et une vasque seront posées pour répondre à la demande du kinésithérapeute. Son activité débiterait à la mi-juillet et occupera l'ancien cabinet de l'ostéopathe jusqu'à l'achèvement des travaux. Comme évoqué dernièrement, il logera provisoirement dans l'appartement au-dessus de l'actuel cabinet médical pour un loyer de 50€ (les charges étant à partager avec les médecins).

Monsieur le Maire fait part des quelques détails à achever dans le cabinet médical : installation d'une cloison, pose de baguettes d'angle, suppression de la protection solaire sur la fenêtre pour être remplacée par un film de protection anti-regard. Tous ces changements ont généré une moins-value de l'entreprise Coudronnière d'un montant de 4 181,86€ TTC.

Pour l'autre partie du bâtiment, une nouvelle rencontre a eu lieu avec la société MECA et la personne porteuse du projet de restauration afin d'étudier l'aménagement.

- **Village du Moulin** : Monsieur le Maire fait savoir que le raccordement électrique serait prévu le 6 juillet. Les signatures pour l'achat des terrains se poursuivent. Monsieur le Maire s'interroge sur la prise en charge des casses des bordures et de l'enrobé causés lors des travaux ; dès que toutes les parcelles seront vendues, Monsieur le Maire envisage une rencontre avec le géomètre M Verronneau et la société Bouygues.

- **Lotissement « Kristensen »** : Suite à sa rencontre avec le géomètre et le nouveau propriétaire, Monsieur le Maire rapporte la diminution de surface de certaines parcelles (certaines d'entre elles étaient jugées trop grandes) mais la part des espaces verts et des voies douces est plus grande. Au total, 104 parcelles seront créées (contre 93 initialement). Le plan de circulation a été revu : une proposition d'un sens unique sur Rue de la Chalanderie a été faite par le promoteur, les autres accès du lotissement resteront en double sens. Monsieur le Maire ne cache pas que ce projet contrarie les services de la Communauté de Communes par rapport à l'enveloppe urbaine. Le permis d'aménager ayant été accepté avant le SCoT, l'intégration du lotissement à l'enveloppe urbaine est exclue.

- **Hauts du Lac** : Monsieur le Maire a été contacté par M Penning de Vries indiquant la vente de 2 parcelles et la signature de 6 autres compromis. Le propriétaire a fait remarquer qu'il reste l'installation de l'éclairage public avant la reprise du lotissement par la commune. Les élus sont surpris de cette annonce car aucun échange ni contact n'ont eu lieu. Le propriétaire envisage l'implantation de 9 candélabres sur le terrain. La Municipalité sera consultée pour le choix des luminaires. Les élus acceptent cette idée mais veulent s'entretenir avec le propriétaire pour leur nombre.

2 – DEVIS

Monsieur le Maire fait part du nouveau devis l'entreprise Coudronnière face aux différentes modifications à apporter sur le bâtiment du centre bourg : 1 483,70€ HT (soit 1 780,44€ TTC). La pose du film de protection et le revêtement du plan de travail est estimée à 3 840,38€ TTC.

Devis Rantière : pour la création de la trappe de visite + la reprise de l'ancien mur + l'enduit du mur mitoyen = 5 782,54€ HT (soit 6 942,65€ TTC).

L'entreprise Rineau TP travaillera sur l'extérieur et interviendra en 2 phases, en débutant sur le désactivé et l'enrobé sur la partie cabinet et du kinésithérapeute. Des élus ont échangé avec la société pour modifier la largeur du trottoir. Montant du devis : 2 765,04€ HT (soit 3 318,05€ TTC).

Devis du Sydev pour l'éclairage public au niveau des Ouillères : la participation de la commune s'élève à 12 830€ avec une moins-value possible si certains mâts sont conservés et en fonction du choix des luminaires. L'ensemble du conseil accepte le devis du Sydev.

Monsieur le Maire présente un avenant de la société Chaufféo pour l'arrivée d'eau chaude et d'eau froide dans le futur cabinet du kiné d'un montant de 413,69€ HT (soit 496,43€ TTC). Tous les élus valident le devis.

Réfection de la voirie annuelle : M Sabouraud présente 3 devis. Rineau TP est la société est la mieux disante avec un devis de 29 005€ HT (34 806,60€ TTC).

Spectacle pyrotechnique du 13 Juillet : le contrat de prestation de la société Mille Feux s'élève à 8 840€ TTC. Tous les élus valident le devis.

Impasse de la Joletière : le devis de bornage (du géomètre Verronneau) de la voie privée s'élève à 1 089€ HT (soit 1 306,80€ TTC) ;

Sortie scolaire à la base de loisirs : le coût total de la sortie s'élève à 816€ (660€ pour les activités et 156€ pour le transport) réparti de moitié entre la commune et le CPE. L'ensemble du conseil municipal valide le devis.

3 – COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

Les Ouillères : Une réunion s'est tenue pour l'installation de l'éclairage et les prises électriques. 7 prises électriques et 7 points lumineux sont prévus (ils seront installés soit en façade ou sur des mâts). Le devis est en attente.

Lettres géantes : Des élus se sont entretenus avec l'entreprise Maximétal pour finaliser la commande, définir les dimensions des lettres et le lieu d'implantation. L'installation des lettres est prévue pour septembre. Profitant de cet échange, les élus ont demandé un devis pour installer une main courante sur le muret pour accéder à la mairie. Les élus ont également remarqué que les panneaux vitrés sur la terrasse de la salle Jean-Louis Ripaud bougent un peu ; ils ont demandé à Maximétal de poser une patine entre deux vitrages sur la main courante pour éviter tout mouvement. Si cet essai est concluant, la pose se fera sur la longueur.

4 – BAIL PROFESSIONNEL : CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE

Monsieur le Maire rappelle que, le temps des travaux, le kinésithérapeute occupera un local communal (situé à côté du cabinet de l'ostéopathe) pour son activité. Par soucis d'égalité, les élus décident d'appliquer le même loyer soit 200€ mensuels, les charges restant pour la commune.

5 – RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DE LA SAPL – ANNÉE 2021

Monsieur le Maire rappelle que la SAPL peut aider les collectivités sur les bâtiments, sur l'ingénierie routière, sur le domaine touristique et sur d'autres aspects via Vendée

Expansion. Le rapport est mis à disposition de chaque actionnaire dont fait partie la commune de Mervent. Monsieur le Maire précise que le rapport est en libre consultation pour les élus.

6 – TARIFS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET REPAS CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire précise qu'avant chaque rentrée scolaire, il revient au conseil municipal de réfléchir sur une hausse potentielle des tarifs du service périscolaire. Face à la situation actuelle et ne connaissant pas le taux d'augmentation de la société Elios, les élus décident de ne pas modifier les tarifs préférant attendre la prochaine réunion de conseil pour en débattre. La société Elios aura très certainement fait part de ses tarifs d'ici là.

7 – RÉFORME DE LA PUBLICITÉ DES ACTES DES COLLECTIVITÉS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1^{er} juillet, entrera en vigueur la réforme des règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales. La publicité des actes devra se faire par voie électronique. Par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants pourront choisir entre l'affichage papier ou la publication électronique. Après en avoir délibéré, les élus décident de faire paraître les actes par voie électronique (via le site de la commune).

8 – PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire annonce que Mme Marteau-Guérin Betty sera en congé maternité à la fin de l'année scolaire 2022, et sera remplacée par Mme Dorkeild Shannon actuellement en service civique à l'école.

De plus, M Favreau Laurent veut faire valoir ses droits à la retraite. Il devrait partir en novembre. La question de son remplacement est soulevée. En cas de recrutement, des compétences en bâtiments seront exigées (maçonnerie, plomberie..). Enfin, l'absence d'un second véhicule est soulignée.

9 – DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Grande Perrure** : M Sabouraud précise qu'un accord a pu être trouvé entre la commune et les riverains. Reste à acter l'échange de parcelles officiellement.
- **Conseil d'école** : Mme Pascault-Bricaud rapporte le bilan du dernier conseil d'école : baisse des effectifs pour la rentrée prochaine, les travaux demandés ont été réalisés (reste à prévoir le tour de la structure de jeux à réparer) ; des enfants réclameraient des quantités plus grandes à la cantine : un échange va avoir lieu avec les services de restauration.
- **BIT** : Le Bureau d'Information Touristique sera installé dans la salle de motricité de l'école à compter du 30 juin ; les employés communaux prépareront la salle en amont.
- **Assurance** : Monsieur le Maire fait part du versement de l'indemnité d'assurance suite à l'incendie de la supérette : 17 534,96€.

- **COOP** : La climatisation a été installée. Après l'installation des blocs de secours, il manque 2 dalles de plafond.
- **Conseil départemental** : Dans le cadre des droits de mutation, la somme de 64 480,69€ a été versée à la commune.
- **Salon de coiffure** : Après en avoir débattu puis délibéré, les élus ont décidé de fixer le prix de vente de l'agrandissement du salon de coiffure (actuelle salle d'attente) à 13 000€.
- **Maison des Communes** : Monsieur le Maire fait lecture de la charte pour les personnes à mobilité réduite pour les établissements recevant du public. La Maison des Communes demande un référent pour faire l'état des lieux des besoins qui mènera les projets d'accessibilité. M Bonneau se propose comme référent.
- **Polleniz** : La commune est adhérente à Polleniz. Afin de mieux échanger avec les autres communes, un référent doit être désigné : M Colas se propose.
- **CLE** : Monsieur le Maire étant déjà membre se propose de représenter la commune en même temps au sein des réunions de la CLE.
- **Vendée Numérique** : Monsieur le Maire annonce une prévision de fin d'installation de la fibre pour fin 2023. Selon Vendée Numérique, 158 logements merventais sont raccordés à la fibre.
- **Lieu-dit Les Loges** : Monsieur le Maire fait savoir que des poteaux téléphoniques seront changés, d'autres rajoutés. Au lieu-dit Diet, les poteaux seront remplacés.
- **Fête de la Musique** : M Bonneau fait savoir que les commandes des consommables (pour la restauration) ont été faites auprès de la COOP.
- **Réunion tourisme** : M Sabouraud fait le bilan de la réunion du 2 juin en présence des professionnels du tourisme et demande à ce qu'un groupe de travail se forme pour la signalétique.
- **Transport solidaire** : Mme Pascault-Bricaud fait savoir que suite à des demandes, le transport solidaire pourrait être proposé à la rentrée de septembre.
- **Conseille Numérique** : Monsieur le Maire informe la venue d'un conseiller numérique sur les communes de L'Hermenault, Foussais-Payré et Saint Cyr des Gâts afin d'aider les personnes en mal avec l'outil numérique.
- **Ted-Hyber** : Un événement hors du commun est organisé au cœur de la forêt le 2 juillet par l'ONF.
- **Association Merventaise** : Monsieur le Maire fait part de l'arrêt de l'association « Unis Vers Terre de Lumière » et fait part des remerciements du Président pour les prêts de la salle des fêtes de la Mairie.
- **Chill Out** : Sans trop donner de détails, Monsieur le Maire annonce une reprise potentielle du restaurant Chill Out
- **Camping-Cars** : Les élus établissent les permanences de camping-cars jusqu'à la mi-septembre.
- **Location salle** : Pour la manifestation privée de l'association de Tango sur la semaine du 11 au 18 Juillet, les élus décident d'appliquer le tarif préférentiel de 500€.

La séance est levée à 0h15

Prochaine réunion de conseil : le vendredi 23 juillet 2022, à 20h30